Incidence mondiale des suicides en prison : une revue systématique avec des analyses de méta-régression





1. **Introduction:**

Les personnes vivant en prison sont sous la garde de l'État, et les gouvernements sont responsables de leur sécurité. Malgré cela, les suicides restent l'une des principales causes de décès parmi cette population. Environ une personne sur dix fait au moins une tentative de suicide au cours de sa peine de prison. Des facteurs de risque individuels et institutionnels ont été identifiés, comme les troubles mentaux, l'occupation d'une seule cellule et le manque de visites sociales.

Il existe des interventions efficaces de prévention des comportements suicidaires chez les personnes incarcérées. Cependant, des recherches supplémentaires sont nécessaires, en particulier dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, pour examiner la prévention du suicide aux niveaux individuel et systémique.

Les données sur l'incidence du suicide peuvent éclairer les politiques et les traitements, et peuvent être utilisées pour surveiller les résultats des initiatives de prévention.

Bien que des études aient examiné les taux de suicide en prison dans certaines régions du monde, les comparaisons entre les différentes régions, notamment l'Asie et l'Afrique, sont absentes.

L'objectif principal de cette étude est donc d'examiner systématiquement les données probantes sur l'incidence du suicide dans les prisons du monde entier, afin de contribuer à la prévention, aux mesures politiques et au développement de services pour les personnes vivant en prison.

1. **Méthodes :**

En plus des données sur le suicide en prison, l'étude a fait appel à plusieurs sources de données externes. La région géographique de chaque pays a été déduite à partir de la classification de l'ONU, et le groupe de revenu a été déterminé selon la classification de la Banque mondiale. Les taux d'occupation et d'incarcération des prisons ont été extraits du World Prison Brief. Les taux de suicide standardisés selon l'âge dans la population générale proviennent de la base de données de l'OMS, tandis que les données de population totale ont été obtenues auprès de la Banque mondiale. Enfin, l'indice de démocratie de l'Economist Intelligence Unit pour 2021 a également été utilisé.

Pour calculer les taux de suicide en prison, le nombre total de suicides répertoriés dans chaque pays sur l'ensemble de la période d'observation a été additionné pour former le numérateur. Le dénominateur a été estimé en additionnant les années-personnes d'emprisonnement, calculées à partir des taux d'incarcération annuels de chaque juridiction sur la même période. Le taux d'incidence du suicide pour 100 000 années-personnes d'emprisonnement a ensuite été estimé en multipliant le numérateur par 100 000. Pour les États-Unis, les suicides dans les différents types de prisons ont été cumulés. Enfin, les juridictions ayant enregistré moins de cinq suicides au total ont été exclues de l'analyse afin de se concentrer sur des données plus fiables.

En plus du calcul des taux de suicide en prison à partir des données cumulées, l'étude a également examiné les données annuelles de suicide par courriel. Par ailleurs, une inspection visuelle des données a permis d'identifier et d'exclure les valeurs aberrantes, correspondant à plus de 250 suicides pour 100 000 années-personnes sur toute la période d'observation. Cela concernait trois petites juridictions, qui ont néanmoins été incluses dans les analyses de sensibilité. Cette approche visait à se concentrer sur les données les plus fiables en écartant les valeurs extrêmes qui auraient pu biaiser les résultats.

1. **Résultats :**

L'étude a rassemblé des données sur les suicides en prison provenant de trois sources principales : des études scientifiques, des registres de données en ligne et des registres fournis directement par les administrations pénitentiaires, au total ils ont inclus trois études scientifiques, 124 rapports officiels et 11 ensembles de données provenant de correspondances électroniques. Entre 2000 et 2021, 29 711 suicides ont été signalés au cours de 91,2 millions d'années-personnes d'emprisonnement dans 82 juridictions à travers le monde (données spécifiques au sexe disponibles pour 13 289 personnes : 12 544 [94,4 %] d'hommes et 745 [5· 6%] de femmes).

Il existe de grandes variations entre les pays, la plupart des études faisant état de taux de suicide compris entre 24 et 89 pour 100 000 années-personnes dans les deux sexes (22 à 86 chez les hommes et 25 à 107 chez les femmes).

Dans les analyses de méta-régression, l'Europe (contre autres régions), pays à revenu élevé (contre pays à faible revenu et à revenu intermédiaire) et les pays avec des taux d'incarcération plus faibles (contre ceux ayant des taux d'incarcération plus élevés) avaient des taux de suicide plus élevés.

Les ratios de taux d'incidence entre les personnes incarcérées et les populations générales standardisées selon l'âge dans les mêmes juridictions étaient généralement de l'ordre de 1,9 à 6,0 chez les hommes et de 10,4 à 32,4 chez les femmes.

L'évaluation de la qualité des études et registres a montré des scores modérés à élevés, la plupart étant représentatifs de l'ensemble de la population carcérale. Cependant, certaines limites ont été notées, comme le manque de définition précise du suicide dans plusieurs cas, augmentant le risque de mauvaise classification. Enfin, la qualité des données collectées par correspondance était légèrement inférieure à celles issues de sources publiques.

1. **Discussion :**

Cette étude systématique a examiné les taux de suicide dans 82 juridictions entre 2000 et 2021, portant sur 29 711 suicides. La plupart des études ont rapporté des taux de suicide en prison entre 24 et 89 pour 100 000 personnes-années.

Les principaux constats montrent que les taux de suicide étaient plus élevés dans les systèmes carcéraux avec un taux d'occupation plus faible et des taux d'incarcération plus bas, ainsi que dans les pays à revenu élevé. Les taux de suicide en prison étaient plus de 10 fois supérieurs chez les femmes et environ 2 fois plus élevés chez les hommes par rapport à la population générale.

Les analyses ont montré que la surpopulation carcérale était paradoxalement associée à une incidence plus faible du suicide, bien que pouvant être liée à d'autres résultats néfastes. L'incidence plus élevée dans les pays à revenu élevé pourrait s'expliquer par un nombre de détenus par cellule plus faible et une utilisation plus fréquente de cellules individuelles. Des défis de sous-déclaration et de différences culturelles dans l'accès aux moyens de se suicider sont également soulevés.

La grande différence entre les hommes et les femmes s'explique par des taux d'incarcération plus élevés chez les hommes, menant à une population carcérale masculine relativement plus saine. Les femmes qui entrent en prison présentent des taux plus élevés de facteurs de risque de suicide, comme la consommation de drogue, les troubles post-traumatiques et les troubles de la personnalité. Cela est lié au fait que le seuil d'emprisonnement est plus élevé pour les femmes, qui sont donc plus sélectionnées. Cet effet de sélection est associé à un risque de suicide plus important.

Cette étude fournit un aperçu de l'incidence du suicide en détention dans de nombreux pays, y compris des pays à faible et moyen revenu, ce qui pourrait faciliter les efforts de prévention à l'échelle internationale. Des interventions au niveau institutionnel et individuel sont recommandées pour réduire ces taux élevés de suicide en prison. Les pays avec les taux les plus élevés devraient donner la priorité à des initiatives de justice pénale et de santé publique pour diminuer ces suicides.

Les limite de l’étude :

Les registres n'informaient pas sur l'âge des décès par suicide en prison

Différences de structure d'âge entre population carcérale et population générale

Manque d'informations sur la durée moyenne des peines et les taux de rotation

Risque de mauvaise classification des suicides dans certains pays

Hétérogénéité importante limitant la confiance dans les données regroupées

Peu de données disponibles pour l'Afrique, limitant les généralisations régionales

Absence d'implication des personnes ayant l'expérience de la détention ou de proches de détenus décédés.

1. **Conclusion :**

L'étude permet de comparer les taux de suicide en prison entre différents pays et avec la population générale

La mise en place d'interventions de prévention du suicide nécessite des données nationales actualisées et cohérentes

L'étude a identifié des facteurs associés aux taux de suicide en prison, comme le taux d'incarcération, le niveau d'occupation ou le niveau de revenu du pays

Des différences régionales importantes dans les taux de suicide en prison ont été constatées

De futures recherches sur les tentatives de suicide et les aspects psychologiques pourraient apporter des éclairages complémentaires

**Dr Ez-zahir Fatima Ezzahra**

**CHU Souss Massa**

**Juillet 2024**